

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AMENAGEMENT(S) DES EPREUVES POUR LES CANDIDATS PRESENTANT UN HANDICAP

EXAMENS PROFESSIONNELS

Procédure complète

(concerne notamment les : C.F.A. - Candidats individuels - Candidats CNED)

FORMULAIRE A RENSEIGNER AU PLUS TARD LE 07 FEVRIER 2025

Ce formulaire est à compléter par le candidat - ou par ses représentants légaux s'il est mineur - et par l'équipe pédagogique.

- Le chef d'établissement le transmet, avec les pièces médicales, au Médecin de l'établissement ou de secteur pour avis. Le dossier complet sans les pièces médicales est transmis par voie postale aux adresses ci-dessous en fonction du département de l'établissement d'inscription.
- En l'absence de médecin, l'établissement transmet directement par voie postale le dossier complet accompagné des pièces médicales sous pli fermé aux adresses ci-dessous en fonction du département de l'établissement d'inscription. Cela concerne notamment les établissements d'enseignement privé hors contrat (CFA...).
- Les candidats non scolarisés (individuels) transmettent directement par voie postale leur dossier complet accompagné des pièces médicales sous pli fermé aux adresses ci-dessous en fonction du département de l'établissement d'inscription.
- En cas d'échec à l'examen, les aménagements accordés lors de la précédente session sont reconduits à l'identique sur demande du candidat ou de son établissement par mail à la DEC Pôle transversal SI3A aménagements des épreuves. Pour une demande d'aménagement(s) différent(s), une nouvelle procédure doit être effectuée.

Pour les demandes du 14 - 50 et 61 :

Rectorat de la région académique Normandie DEC – Pôle transversal – SI3A Aménagements des épreuves 168 rue Caponière - 14061 Caen cedex

Pour les demandes du 27 et 76 :

Rectorat de la région académique Normandie DEC – Pôle transversal – SI3A Aménagements des épreuves 25 rue de Fontenelle - 76000 Rouen

Actuellement, le candidat :

☐ Ne dispose d'aucun aménagement sur le temps scolaire

☐ Dispose d'aménagements sur le temps scolaire mais souhaite des aménagements complémentaires

IDENTITE DU CANDIDAT				
NOM de famille du candidat :	NOM d'usage du candidat :			
Prénom(s):	Date de naissance : Sexe : □ F □ M			
Adresse :				
Adresse électronique :				
Nom et adresse du représentant légal (si différent) :				
Candidat :	☐ Apprenti			
Etablissement (préciser l'établissement scolaire où est inscrit le	le candidat) :			
Ville : Tél. :				
A remplir par la structure de formation Interlocuteu	ur/trice - référent(e) en charge du dossier			
Nom/prénom :				
EXAMEN PRESENTE (II	INDIQUER LA SPECIALITE EN TOUTES LETTRES)			
☐ Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) - Spéci	cialité :			
	CAP 2 ans \square 3 ^{ème} année de CAP 3 ans \square CAP 1 an			
☐ Mention complémentaire niveau 3 (MC3) - Spécia	ialité :			
☐ Brevet professionnel (BP) - Spécialité :				
☐ Baccalauréat professionnel - Spécialité :				
☐ classe de 1 ^{ère}	☐ classe de Terminale			
☐ Mention complémentaire niveau 4 (MC4) - Spécia	ialité :			
☐ Brevet des métiers d'arts (BMA) - Spécialité :				
☐ Diplôme de technicien des métiers du spectacle ((DTMS) :			
AMENAGEMENTS DE LA SCOLARITE DE L'ANNEE PRECEDENTE OU DE L'ANNEE EN COURS				
Un PPS a-t-il été mis en place ?	☐ oui ☐ non (joindre photocopie du PPS ou de la notification de la MDPH ou			
Un PAI a-t-il été mis en place ?	document GEVASCO <u>visé et signé par le chef d'établissement</u>) ☐ oui ☐ non (joindre photocopie)			
-	☐ oui ☐ non (joindre photocopie avec la fiche de synthèse médicale signée)			
•	□ oui □ non			
N.B. : Seuls les aménagements conformes au règlement de	e l'examen sont possibles.			
NOM	PRENOM1			

Aménagements sollicités par <u>le</u> candidat ou son représentant <u>légal</u>

Appréciation de l'équipe pédagogique

Ne concerne pas les candidats individuels

Avis du médecin désigné par la CDAPH

Réservé à la décision de l'autorité administrative (codes Cyclades sauf CAP)

	individuels		
	TEMPS OU I	ESPACE	
Majoration de temps (dans la limite d'un tiers temps)			Valide la demande
1.1 - Epreuves écrites □ 1.1.1 - un tiers-temps (1/3)	1.1.1	1.1.1	□ 1.1.1 - MH102
1.2 - Epreuves orales ☐ 1.2.1 - tiers temps (1/3)	1.2.1	1.2.1	□ 1.2.1 - MH103
1.3 - Préparation épreuves orales1.3.1 - tiers temps (1/3)	1.3.1	□ 1.3.1	□ 1.3.1 - MH104
1.4 - Epreuves pratiques 1.4.1 - tiers temps (1/3)	□ 1.4.1	□ 1.4.1	□ 1.4.1 - MH105
	Observations:	Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable pièces justificatives insuffisantes aucune pièce justificative aménagements demandés sans rapport avec difficulté(s) autres motifs:	Refus à motiver :

Aménagements sollicités par <u>le</u> candidat ou son représentant <u>légal</u>	Appréciation de l'équipe pédagogique Ne concerne pas les candidats individuels	Avis du médecin désigné par la CDAPH	Réservé à la décision de l'autorité administrative (codes Cyclades sauf CAP)
2. Pause Elle ne peut excéder le tiers du temps prévu pour chaque épreuve. 2.1 - Temps compensatoire pour	□ 2.1	2.1	Valide la demande □ 2.1 - MH118
se lever, marcher, aller au toilette. 2.2 - Temps compensatoire pour soins	□ 2.2	□ 2.2	□ 2.2 - MH119
2.3 - Possibilité de se lever ou pause sans temps compensatoire	2.3	2.3	□ 2.3 - MH120
2.4 - Possibilité de sortir avant la fin de la première heure (pause, soin)	□ 2.4	2.4	□ 2.4 - MH121
2.5 - Possibilité de se lever ou pause avec temps compensatoire dans la limité d'un tiers temps	□ 2.5	2.5	□ 2.5 - MH126
	Observations :	Observations :	Refus à motiver :
		Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable PJ insuffisantes - absentes autres : pièces justificatives insuffisantes aucune pièce justificative aménagements demandés sans rapport avec difficultés autres motifs :	

Aménagements sollicités par <u>le</u> candidat ou son représentant <u>légal</u>	Appréciation de l'équipe pédagogique Ne concerne pas les candidats individuels	Avis du médecin désigné par la CDAPH	Réservé à la décision de l'autorité administrative (codes Cyclades sauf CAP)
3 - Locaux, installation de la salle (à préciser): □ 3.1 - accès facile aux sanitaires,	□ 3.1	3.1	Valide la demande □ 3.1 - MH201
possibilité de s'y rendre dès la 1 ^{ère} heure	J 3.1	3.1	G 5.1 - IMI1201
☐ 3.2 - proximité de l'infirmerie	□ 3.2	□ 3.2	□ 3.2 - MH202
□ 3.3 - accessibilité des locaux	□ 3.3	□ 3.3	□ 3.3 - MH204
(RDC MH204 ou accès ascenseur MH205)			ou □ MH205
☐ 3.4 - accessibilité des locaux	□ 3.4	□ 3.4	□ 3.4 - MH206
fauteuil roulant			
☐ 3.5 - proximité d'une prise de courant	□ 3.5	3.5	□ 3.5 - MH207
☐ 3.6 - conditions particulières d'éclairage (à préciser)	□ 3.6	3.6	□ 3.6 - MH209
□ 3.7 - conditions de poste de travail ou mobilier adapté (à préciser)	□ 3.7	□ 3.7	□ 3.7 - MH211
	□ 3.8		□ 3.8 - MH214
3.8 - salle à faible effectif3.9 - seul dans une salle	□ 3.9	□ 3.8 □ 3.9	□ 3.9 - MH212
(situation exceptionnelle)		Avis circonstancié obligatoire si	Refus à motiver :
	Observations:	avis défavorable	
		pièces justificatives insuffisantes	
		aucune pièce justificative	
		aménagements demandés	
		sans rapport avec difficulté(s) autres motifs :	
	AMENAGEMENTS T		· I
Aides techniques			
4.1 - Utilisation d'un ordinateur ou d'une tablette (hors			Valide la demande
connexion)	4.11	□ 4.1 1	□ 4.1 1 - MH413
 4.1.1 - ordinateur ou tablette du candidat 4.1.2 - ordinateur fourni par 	□ 4.1.2	4.1.2	□ 4.1.2 - MH414
le centre d'examen 4.1.3 - utilisation de logiciels	4.1.3	4.1.3	□ 4.1.3 - MH405
spécifiques habituellement utilisés en classe			
A préciser :			

Aménagements sollicités par <u>le</u> candidat ou son représentant <u>légal</u>	Appréciation de l'équipe pédagogique Ne concerne pas les candidats	Avis du médecin désigné par la CDAPH	Réservé à la décision de l'autorité administrative (codes Cyclades sauf CAP)
Dans le cas d'utilisation de logiciels spécifique sur l'ordinateur du centre, il appartient au candidat d'apporter les logiciels et d'en demander avant l'épreuve leur installation. Les logiciels utilisés en classe peuvent ne pas être autorisés aux examens. 4.2 - Matériel particulier apporté par le candidat sauf ordinateur ou tablette (à préciser): 4.2.1 - calculatrice simple non programmable 4.2.2 - machine braille 4.2.3 - système HF 4.2.4 - autres	□ 4.2.1 □ 4.2.2 □ 4.2.3 □ 4.2.4 Observations:	□ 4.2.1 □ 4.2.2 □ 4.2.3 □ 4.2.4 Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable □ pièces justificatives insuffisantes □ aucune pièce justificative □ aménagements demandés sans rapport avec difficulté(s) □ autres motifs :	□ 4.2.1 - MH402 □ 4.2.2 - MH403 □ 4.2.3 - MH403 □ 4.2.4 - MH403 Refus à motiver :
5 - Mise en forme des sujets			Valide la demande
N'indiquer qu'un seul aménagement: 5.1 - sujet en braille intégral ou 5.2 - sujet en braille abrégé ou 5.3 - sujet en caractères agrandis - Arial 16 ou 5.4 - sujet en caractères agrandis - Arial 20 ou 5.5 - sujet en caractères agrandis - Arial 24 ou 5.6 - sujet en format numérique PDF (non modifiable ne permet pas de composer sur le sujet mais d'agrandir sur l'ordinateur) (clé USB) ou 5.7 - sujet en A3	□ 5.1 □ 5.2 □ 5.3 □ 5.4 □ 5.5 □ 5.6 □ 5.6	□ 5.1 □ 5.2 □ 5.3 □ 5.4 □ 5.5 □ 5.6 □ 5.6 □ 5.7 □ 5.8 Avis circonstancié obligatoire si	□ 5.1 - MH301 □ 5.2 - MH302 □ 5.3 - MH310 □ 5.4 - MH303 □ 5.5 - MH316 □ 5.6 - MH306 □ 5.7 - MH304 □ 5.8 Refus à motiver :
	Observations:	Avis circonstancie obligatoire si avis défavorable pièces justificatives insuffisantes aucune pièce justificative aménagements demandés sans rapport avec difficultés autres motifs:	Refus à motiver :

Aménagements sollicités par <u>le</u> candidat ou son représentant <u>légal</u>	Appréciation de l'équipe pédagogique Ne concerne pas les	Avis du médecin désigné par la CDAPH	Réservé à la décision de l'autorité administrative (codes Cyclades sauf CAP)
	candidats individuels		
6- Communication ☐ 6.1 - Port par le surveillant du système HF pour les épreuves écrites et /ou orales	□ 6.1	☐ 6.1	Valide la demande Graph 6.1 - MH401
□ 6.2 - En cas de consignes orales, celles-ci devront être données à voix haute en articulant, le surveillant se plaçant face au candidat	□ 6.2	□ 6.2	☐ 6.2 - MH508
6.3 Consignes orales données par écrit	□ 6.3	□ 6.3	☐ 6.3 - MH601
6.4 - Autres (à préciser)	☐ 6.4 Observations :	☐ 6.4 Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable ☐ pièces justificatives	G.4 Refus à motiver :
		insuffisantes aucune pièce justificative aménagements demandés sans rapport avec difficultés	
		☐ autres motifs :	
	AIDES HUMA	INES	
Aides humaines 7 - Nom, prénom, qualité de la			Valide la demande
personne envisagée si elle est connue (AESH, enseignants) :			
 7.1 - secrétaire scripteur 7.2 - secrétaire lecteur, lecture du sujet à haute voix sans 	□ 7.1 □ 7.2	□ 7.1 □ 7.2	☐ 7.1 - MH513 ☐ 7.2 - MH524
reformulation 7.3 - assistant 7.3.1 - Reformulation des consignes	7.3 7.3.1	□ 7.3 □ 7.3.1	□ 7.3 □ 7.3.1 - MH521
☐ 7.3.2 - Séquençage des consignes complexes	7.3.2	7.3.2	7.3.2 - MH522
7.3.3 - Explicitation des sens second et métaphorique	7.3.3	7.3.3	7.3.3 - MH523
☐ 7.3.4 - autre (à préciser)	□ 7.3.4	7.3.4	7.3.4
☐ 7.4 - Assistance d'un enseignant spécialisé trouble de la fonction auditive	□ 7.4	7.4	☐ 7.4 - MH502
☐ 7.5 - Assistance d'un interprète en langue des signes française (LSF) pour les épreuves orales uniquement	□ 7.5	7.5	☐ 7.5 - MH503
 7.6 - Assistance d'un codeur en langue française parlée complétée (LFPC) 	7.6	7.6	☐ 7.6 - MH504
☐ 7.7 - Assistance d'un AESH	7.7	7.7	☐ 7.7 - MH514
	Observations :	Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable pièces justificatives insuffisantes aucune pièce justificative aménagements demandés sans rapport avec difficulté(s)	Refus à motiver :
		autres motifs :	

ADAPTATIONS ET DISPENSES			
Aménagements sollicités par <u>le</u> candidat ou son représentant <u>légal</u>	Appréciation de l'équipe pédagogique Ne concerne pas les candidats individuels	Avis du médecin désigné par la CDAPH	Réservé à la décision de l'autorité administrative (codes Cyclades sauf CAP)
8 - Adaptations d'épreuves conformes à la réglementation en vigueur de l'examen concerné 8.1 - Adaptations générales	□ 8.1.1 □ 8.1.2 □ 8.1.3	□ 8.1.1 □ 8.1.2 □ 8.1.3	Valide la demande 8.1.1 - MH602 8.1.2 - MH632 8.1.3
examen CAP): Histoire-Géographie: remplacement du croquis par un écrit	□ 8.2	□ 8.2	□ 8.2 – MH660
	Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable pièces justificatives insuffisantes aucune pièce justificative aménagements demandés sans rapport avec difficultés non conforme à la réglementation autres motifs:	Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable pièces justificatives insuffisantes aucune pièce justificative aménagements demandés sans rapport avec difficulté(s) non conforme à la réglementation autres motifs:	Refus à motiver :

Aménagements sollicités par <u>le</u> candidat ou son représentant <u>légal</u>	Appréciation de l'équipe pédagogique Ne concerne pas les candidats individuels	Avis du médecin désigné par la CDAPH	Réservé à la décision de l'autorité administrative (codes Cyclades sauf CAP)
9 - Dispenses - Examens professionnels Conformes à la réglementation en vigueur de l'examen concerné			Valide la demande
Un candidat ne peut pas être entièrement dispensé de l'épreuve de langue vivante A ou de la langue vivante obligatoire (maximum 3 sur 4)			
9.1 - Compréhension écrite de l'épreuve de langue vivante A	9.1	9.1	□ 9.1 - MH633
■ 9.2 - Compréhension écrite langue vivante obligatoire (ne concerne que l'examen CAP)	□ 9.2	9.2	□ 9.2 - MH656
☐ 9.3 - Expression écrite de langue vivante A	□ 9.3	9.3	□ 9.3 - MH634
☐ 9.4 - Expression écrite de l'épreuve langue vivante obligatoire (ne concerne que l'examen CAP)	□ 9.4	9.4	□ 9.4 - MH657
9.5 - Compréhension orale de l'épreuve de langue vivante A	9.5	9.5	□ 9.5 - MH635
☐ 9.6 - Compréhension orale de l'épreuve langue vivante obligatoire (ne concerne que l'examen CAP)	□ 9.6	9.6	□ 9.6 - MH658
☐ 9.7 - Expression orale de l'épreuve de langue vivante A	□ 9.7	9.7	□ 9.7 - MH636
☐ 9.8 - Expression orale de l'épreuve langue vivante obligatoire (ne concerne que l'examen CAP)	□ 9.8	9.8	□ 9.8 - MH659
9.9 - Compréhension écrite de l'épreuve de langue vivante B	9.9	9.9	□ 9.9 - MH637
9.10 - Expression écrite de langue vivante B	9.10	9.10	9.10 - MH638
☐ 9.11 - Compréhension orale de l'épreuve de langue vivante B	9.11	9.11	9.11 - MH639 9.12- MH640
9.12 - Expression orale de l'épreuve de langue vivante B	9.12	9.12	□ 9.12- МПО40
9.13 - <u>Dispense totale de</u> <u>l'épreuve de langue vivante B</u>	9.13	9.13	□ 9.13 - MH645
	Observations:	Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable pièces justificatives insuffisantes aucune pièce justificative aménagements demandés sans rapport avec difficulté(s) autres motifs:	Refus à motiver :

Aménagements sollicités par <u>le</u> candidat ou son représentant <u>légal</u>

Appréciation de l'équipe pédagogique Ne concerne pas les candidats individuels

Avis du médecin désigné par la CDAPH

Réservé à la décision de l'autorité administrative (codes Cyclades sauf CAP)

ETA	ALEMENT D'EPREUVES OU CONS	ERVATION DE NOTES	
10 - Etalement du passage des épreuves : (lister les disciplines)			Valide la demande
☐ 10.1 - la même année ☐ 10.1.1 - Epreuves organisées en juin ou au printemps (lister les épreuves prévues à cette date)	1 0.1.1	1 0.1.1	☐ 10.1.1 - MH610
10.1.2 - Epreuves organisées en septembre ou à l'automne (lister les épreuves prévues à cette	1 0.1.2	☐ 10.1.2	☐ 10.1.2 - MH610
date) 10.2 - année n+1 10.2.1 - Epreuves	□ 10.2.1	1 0.2.1	☐ 10.2.1 - MH610
organisées en juin ou au printemps (lister les épreuves prévues à cette date)			
10.2.2 - Epreuves organisées en septembre ou à l'automne (lister les épreuves prévues à cette date)	☐ 10.2.2	10.2.2	□ 10.2.2 - MH610
☐ 10.3 - sur plusieurs sessions	1 10.3	1 0.3	☐ 10.3 - MH610
(préciser pour chaque session, l'intitulé exact des épreuves à passer) :	Observations:	Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable pièces justificatives insuffisantes aucune pièce justificative aménagements demandés sans rapport avec difficulté(s) autres motifs:	Refus à motiver :

Aménagements sollicités par <u>le</u> candidat ou son représentant <u>légal</u>	Appréciation de l'équipe pédagogique Ne concerne pas les candidats individuels	Avis du médecin désigné par la CDAPH	Réservé à la décision de l'autorité administrative (codes Cyclades sauf CAP)
UNIQUEMENT POUR LES ÉLÈVES AYANT ÉCHOUÉ À L'EXAMEN 11 - Conservation des notes Epreuves déjà passées dont vous demandez la conservation des notes sur 5 ans : préciser les épreuves concernées et fournir les relevés de notes	1 1	Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable pièces justificatives insuffisantes aucune pièce justificative aménagements demandés sans rapport avec difficulté(s) autres motifs:	☐ 11 - MH609
	ATTRIBUTION DE	LA NOTE	
□ 12 − Non prise en compte de la qualité rédactionnelle, dont l'orthographe (La situation particulière des candidats bénéficiant d'un aménagement ou adaptation doit naturellement être prise en compte)	- 12	□ 12	□ 12 – MH665

Aménagements sollicités par <u>le</u> candidat ou son représentant <u>léαal</u>

Appréciation de l'équipe pédagogique Ne concerne pas les candidats individuels

Avis du médecin désigné par la CDAPH

Réservé à la décision de l'autorité administrative (codes Cyclades sauf CAP)

RECAPITULATIF DES AMENAGEMENTS SOLLICITES PAR LE CANDIDAT Je soussigné(e) sollicite les aménagements d'examens suivants (préciser le nombre d'aménagements cochés):..... J'atteste que cette demande d'aménagements d'examen est faite par mes soins et en pleine responsabilité. Fait à : Le Signature du candidat Nom Prénom: Signature des responsables légaux (pour les candidats mineurs) Chef d'établissement NOM:.... Cachet de l'établissement Date: Signature Médecin désigné par la CDAPH NOM: Prénom: Cachet Date: Signature Autorité administrative Cachet Date: Signature